



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 AVRIL 2017 / IV**

Le 27 avril 2017, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Dieuze à 20 h 00 sous la présidence de M. Fernand LORMANT, maire.

Etaient présents : M. François - Mme Herbin - M. Benoist – Mme Obellianne – M. Matthias, adjoints – MM. Esselin – Wagner - Mme Duresse – MM. Mottin – Lang – Mme Reschwein – M. Sasso – Mme Maurice – M. Hocquel.

Absents : Mme Henry – M. Rechenmann – Mmes Lonardi – Raymond – Ritter.

Excusés : Mme Mouchot – M. Mirgon

Mme Bau donne procuration à Mme Obellianne – Mme Scherrer donne procuration à M. Matthias – M. Bolardi donne procuration à M. François – Mme Calvet donne procuration à M. Benoist – M. Meunier donne procuration à Mme Herbin.



COMMUNICATIONS :

Le président informe l'assemblée que :

- dimanche 2 avril a eu lieu la cavalcade, ce fut un succès. Il adresse ses félicitations à Bernard FRANÇOIS, président de l'Association des Salines Royales et son équipe, pour l'organisation de cette magnifique manifestation. Il remercie également les associations participantes ainsi que les services techniques municipaux pour le travail réalisé.
- la signature de l'acte de cession du site RETIA est prévue à Dieuze.
- qu'un courrier a été envoyé à la MJC (copie aux conseillers municipaux) concernant le refus de création d'un Repair Café.



Puis il passe à l'ordre du jour :

- | | |
|----------|---|
| 17/IV/35 | Budgets primitifs Ville et annexes 2017 |
| 17/IV/36 | Subventions 2017. Liste principale |
| 17/IV/37 | Personnel communal. Suppression de poste |
| 17/IV/38 | Enquête publique au titre de la réglementation des installations classées pour protection de l'environnement |
| 17/IV/39 | Aérodrome Dieuze/Guéblange. Convention de cession des herbages |
| 17/IV/40 | Construction bâtiment industriel B9. Lot 15 – équipements techniques industriels – marché SARL ECA |
| 17/IV/41 | Contrat enfance jeunesse 2015/2018. Reversement MJC |
| 17/IV/42 | Bâtiment industriel B9 – Opération en paiement échelonné (crédit-preneur sans option d'achat) avec la SCI AVENIR 3D |
| 17/IV/43 | Fourniture de gaz naturel. Marché PICOTY SA |

- 17/IV/44 Fourniture d'électricité. Marché SOWATT
 17/IV/45 Convention Ville de Dieuze/EPIC Pays du Saulnois – Avis défavorable
 17/IV/46 Maison médicale. Bail professionnel Ville de Dieuze/Docteur CIORBA Antonela
 17/IV/47 Cession parcelle Ville de Dieuze/Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne
 17/IV/48 Opérations de sécurité routière dans la traverse de la commune et signalisation horizontale. Amendes de police 2017
 17/IV/49 Parc d'activités. Echange terrains Ville/Glacier Garlock Bearings



Point n° 17/IV/35 : BUDGETS PRIMITIFS VILLE ET ANNEXES 2017

Sur proposition du président et après présentation et commentaires du maire, les projets de budgets primitifs 2016 Ville et annexes sont adoptés à l'unanimité, Ces documents s'établissent comme suit :

	Dépenses €	Recettes €
A – Budget principal		
. section de fonctionnement	4.652.880,25	4.652.880,25
. section d'investissement	8.142.769,54	8.142.769,54
B – Service de l'Assainissement		
. section d'exploitation	509.869,09	509.869,09
. section d'investissement	498.912,44	498.912,44
C – Service des Eaux		
. section d'exploitation	645.051,34	645.051,34
. section d'investissement	710.040,40	710.040,40
D – Aménagement ZAC sud		
. section de fonctionnement	1.644.135,28	1.644.135,28
. section d'investissement	1.853.969,40	1.853.969,40
E – Funérarium		
. section d'exploitation	63.400,01	63.400,00
. section d'investissement	25.000,00	25.000,00
F – Lotissement Coteaux du Lindre		
. section de fonctionnement	247.633,84	247.633,84
. section d'investissement	197.633,84	197.633,84
G – eaux industrielles *		
. section de fonctionnement	133.352,51	133.352,51
. section d'investissement	99.452,51	99.452,51

Budget principal voté – 5 contre - Budgets annexes voté à l'unanimité.

* Pour info : BP Eaux industrielles – page 5 – article 778 : autres produits exceptionnels de 8.000 € (il s'agit d'une écriture d'équilibre alimentée par le budget général de la Ville).

Point n° 17/IV/36 : SUBVENTIONS 2017. LISTE PRINCIPALE

Le Conseil municipal,
 entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,
 entendu son président lors de la sortie de M. Bernard FRANÇOIS,
 VU les demandes de subventions transmises,
 Vu le tableau des subventions 2017 proposé et annexé à la présente,
 Sur proposition de la Commission des Finances du 24 avril 2017,
 MM. Bernard FRANÇOIS et Bernard MOTTIN, présidents d'associations,
 ayant quitté la salle lors de l'attribution à leur association,

après délibération

- décide d'attribuer les subventions suivantes – budget Ville :

Bénéficiaires associations sportives	Observations	Subvention directe à payer
1. FOOTBALL-CLUB DIEUZE	. Fonctionnement . Energie . Energie annexe	8.742,00 2.348,00 <u>280,00</u> 11.370,00
2. TENNIS-CLUB DIEUZE	. Fonctionnement . Energie	- 371,00 <u>1.854,00</u> 1.483,00
3. BASKET-CLUB DIEUZE	. Fonctionnement	2.430,00
4. ASS. SAULNOIS TENNIS DE TABLE	. Fonctionnement	325,00
5. CYCLOS-RANDONNEURS DIEUZOIS	. Fonctionnement	285,00
6. SOCIETE DE TIR SPORTIF DIEUZE	. Fonctionnement	2.592,00
7. ASS. LES PALMES DE LA SEILLE	. Fonctionnement	361,00
8. APPMA LA GAULE DIEUZE	. Fonctionnement	458,00
9. LES GORETS	. Fonctionnement	295,00
10. PETANQUE-CLUB DIEUZOIS	. Fonctionnement . Except. (mise aux normes)	361,00 <u>200,00</u> 561,00
11. PIAFS DU SAULNOIS	. Remboursement normes 2017 . Fête du sport 2017	284,78 <u>810,00</u> 1.094,78

Bénéficiaires Associations culturelles et touristiques	Observations	Subvention directe à payer
12. ENFANCE ET GYMNASTIQUE	. Fonctionnement	250,00
13. TAEKWONDO CLUB DIEUZE	. Fonctionnement	317,00
14. CLUB CANIN DU SAULNOIS	. Fonctionnement . Energie	250,00 <u>380,00</u> 630,00
15. ASS. JUDO CLUB DIEUZE	. Fonctionnement	1.013,00
16. ASSA	. Fonctionnement	285,00
17. KTBC (BOXE)	. Fonctionnement	200,00
TOTAL I.		23.949,78

Bénéficiaires Associations culturelles et touristiques	Observations	Subvention directe à payer
1. MJC/CENTRE SOCIAL JACQUES PREVERT	. Financement poste directeur . Fonctionnement . Diffusion culturelle . Assurance MAIF . Energie électricité . Energie gaz	20.655,00 6.642,00 810,00 93,84 2.500,00 <u>5.000,00</u> 35.700,84
2. ASS. DE GESTION DE LA BIBLIOTHEQUE DU SAULNOIS	. Fonctionnement . Cotisation . Equilibre 2015/2016	12.960,00 8,00 <u>7.983,18</u> 20.951,18
3. SALINES ROYALES	. Fonctionnement . contribution 14 juillet	1.674,00 <u>400,00</u> 2.074,00
4. LPP LA PROVIDENCE	. participation voyages élèves	100,00
TOTAL II.		58.826,02

Bénéficiaires Associations intérêt général	Observations	Subvention directe à payer
1. HELICE SAULNOISE CHANTIER INSERTION	. Fonctionnement	1.674,00
2. ARC EN CIEL	. Participation salaire directeur	15.760,00
2. ASS. LES RETROUVAILLES	. Energie (électricité + gaz)	5.373,00
3. ASS. DONNEURS DE SANG BENEVOLES DIEUZE ET ENVIRON	. Fonctionnement	200,00
4. A.C.P.G./CATM	. Fonctionnement	190,00
5. ASS CONSOM. DIEUZE ET ENVIRON	. Fonctionnement	194,00
6. AMICALE PERSONNEL MUNICIPAL	. Fonctionnement	2.064,00
7. ASS. DE S/OFFICIERS DE RESERVE	. Fonctionnement	100,00
8. ASS. FAMILLES DES USAGERS ET AMIS DES USAGERS	. Fonctionnement	150,00
10. LES METRONOMES	. Participation Ville	1.525,00
11. ASS. VIE LIBRE CHATEAU-SALINS	. Fonctionnement	500,00
12. A.D.P.C. DIEUZE 57	. Fonctionnement . Energie	260,00 300,00 560,00
13. CROIX ROUGE UNITE LOCALE DIEUZE	. Fonctionnement	260,00
13. AMICALE DES SALINES	. Fonctionnement	120,00
14. SOLIDARITE DEFENSE EST	. Fonctionnement	100,00
15. MOUSTACHE AU VENT	. Fonctionnement	200,00
16. TAROT CLUB	. Fonctionnement	100,00
TOTAL III.		29.070,00

Bénéficiaires Associations diverses	Observations	Subvention directe à payer
1. ASS. ALZHEIMER DU PAYS DE SARREBOURG	. Fonctionnement	35,00
2. LA PREVENTION ROUTIERE	. Fonctionnement	35,00
3. SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	. Fonctionnement	35,00
7. LIGUE CONTRE LE CANCER COMITE DE MOSELLE	. Fonctionnement	35,00
TOTAL IV		140,00
TOTAL GENERAL I – II – III - IV		111.985,80

- autorise le maire à signer la convention de soutien aux associations à intervenir avec la M.J.C. et l'AGBS

Délibéré à l'unanimité.

Point n° 17/IV/37 : PERSONNEL COMMUNAL. SUPPRESSION DE POSTE

Le Conseil municipal,
entendus son président,
considérant le départ d'un agent par voie de mutation au 15 avril 2017,
considérant que ce poste ne sera pas pourvu dans un proche avenir,
VU l'avis de la commission administrative paritaire du centre de gestion,

après délibération

- décide la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe au 1^{er} mai 2017.

Point n° 17/IV/38 : ENQUETE PUBLIQUE AU TITRE DE LA REGLEMENTATION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le Conseil municipal,
entendu M. Richard MATTHIAS, adjoint délégué,
considérant l'arrêté préfectoral n° 2017-DCAT-BEPE-69 du 3 avril 2017 portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par l'Association Méthanisation Seille Environnement en vue d'exploiter une installation de méthanisation sur le territoire de la commune de Haraucourt sur Seille (Moselle),
considérant que cette enquête publique a lieu du 4 mai au 12 juin 2017,
considérant que l'avis du conseil municipal est sollicité sur le projet
présenté,

après délibération

- donne un avis favorable au projet d'exploitation d'une installation de méthanisation à Haraucourt sur Seille présentée par l'Association Méthanisation Seille Environnement.

Voté à l'unanimité.

Point n° 17/IV/39 : AERODROME DIEUZE/GUEBLANGE. CONVENTION DE CESSION DES HERBAGES

Le Conseil municipal,
entendu M. Bernard FRANCOIS, adjoint délégué,
considérant la convention de cession des herbages de l'aérodrome de Dieuze/Guéblange du 21 décembre 2015 par laquelle la Ville de Dieuze confie à MM. Guy GERARD, Marc VOINOT et Stéphane VOINOT, les travaux de récolte des herbages de l'aérodrome de Dieuze/Guéblange,
Considérant le départ en retrait de M. Marc VOINOT, exploitant agricole et la reprise d'exploitation par M. Vincent LECLERE,
Considérant que des modifications au niveau du fauchage sont nécessaires pour le bon fonctionnement de l'aérodrome,

après délibération

- valide les modifications à apporter à la convention de cession des herbages de l'aérodrome de Dieuze/Guéblange.
- autorise le maire à signer ladite convention.

Voté à l'unanimité.

Point n° 17/IV/40 : CONSTRUCTION BATIMENT INDUSTRIEL B9. LOT 15 – EQUIPEMENTS TECHNIQUES INDUSTRIELS – MARCHE SARL ECA

Le Conseil municipal,
entendu M. Paul BENOIST, adjoint délégué,
considérant que dans le cadre du marché construction d'un bâtiment industriel B9, un appel d'offres a été lancé pour le lot 15 – équipements techniques industriels
considérant que 3 offres sont parvenues en mairie,
Considérant l'offre de la Société ECA retenue par la commission d'appel d'offres du 18 avril 2017,

après délibération

- autorise le maire à signer le marché lot 15 – équipements techniques industriels - avec la SARL ECA pour un montant de 18.702,16 € HT.

Voté à l'unanimité.

Point n° 17/IV/41 : CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2015/2018. REVERSEMENT MJC

Le Conseil municipal,
entendu Mme Sylviane HERBIN, adjointe déléguée,
considérant le contrat enfance jeunesse 2015/2018 établi avec la CAF de la Moselle,
considérant la participation de la CAF de la Moselle versée globalement pour toutes les actions du contrat à la commune,
considérant qu'il convient de reverser à la MJC Jacques Prévert de Dieuze la participation de la CAF pour ses actions 2015 (ALSH – caps ados...),
après délibération

- décide de verser à la MJC une somme de 6.572,89 € au titre de ses actions pour l'année 2015.

Voté à l'unanimité.

Point n° 17/IV/42 : BATIMENT INDUSTRIEL B9 – OPERATION EN PAIEMENT ECHELONNE (CREDIT-PRENEUR SANS OPTION D'ACHAT) AVEC LA SCI AVENIR 3D

Le Conseil municipal,
entendu M. Paul BENOIST, adjoint délégué,
considérant le projet d'acquisition du bâtiment industriel communal B9 par la SCI Avenir 3D composée de la SARL ALCHIMIES dont le gérant est M. Alain SKIBA et la SARL MMTCI dont le gérant est M. Ozkan USTA,
considérant que la SCI Avenir 3 D projette un achat par paiement échelonné sans option d'achat dudit bâtiment pour la création de deux nouvelles activités, production d'imprimantes 3D et construction, installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie,
VU la valeur vénale du bien estimée par France Domaine à 2.300.000 € HT,
VU le projet d'acte à intervenir,
après délibération

- autorise la signature d'un acte de vente dans le but de conclure une vente à paiement échelonné du bâtiment industriel B9 avec clause de réserve de propriété au profit de la commune jusqu'au paiement du prix total négocié avec la SCI Avenir 3 D au 01/06/2017, à savoir :

- Montant de la vente (bâtiment + terrain) :	2.335.447,43 € HT
- Aides attribuables dans les limites des taux plafond des aides à finalité régionale	
Valeur vénale estimée par France Domaine	2.300.000,00 €
✓ Taux de 30 % pour les petites entreprises :	690.000,00 €
- Aides liées au CRSD	750.000,00 €
- Montant aides totales	1.440.000,00 €
- Charge à la commune	895.447,43 €
- 1 ^{ère} échéance : 01.09.2017	
- Durée 15 ans	
- Taux 2,2 %	
- Montant mensuel fixe : 5.845,12 € HT	

Les spécificités et conditions particulières liées à cette vente sont inscrites dans le projet d'acte qui est annexé à la présente.

après délibération

- autorise le maire à signer l'acte à intervenir et tout document s'y rapportant. Rédaction Me Philippe SOHLER, notaire à Dieuze. Frais d'acte à charge du preneur.

Voté à l'unanimité.

Point n° 17/IV/43 : FOURNITURE DE GAZ NATUREL. MARCHE PICOTY SA

Le Conseil municipal,
entendu son président,
considérant l'appel d'offres lancé pour la fourniture de gaz naturel nécessaire à l'alimentation en continu et sans aucune altération des besoins de ses différents sites pour la période du 30 juin 2017 au 30 juin 2020.

Considérant les offres parvenues en mairie,
Considérant l'offre de la Société PICOTY de La Souterraine (23300) retenue par la commission d'appel d'offres réunie les 3 et 13 avril 2017,

après délibération

- décide de retenir l'offre de la Société PICOTY pour un montant de 136.544,88 € TTC.
- autorise le maire à signer le marché à intervenir avec la Société PICOTY pour un montant de 136.544,88 € TTC.

Voté à l'unanimité.

Point n° 17/IV/44 : FOURNITURE D'ELECTRICITE. MARCHE SOWATT

Le Conseil municipal,
entendu son président,
considérant l'appel d'offres lancé par la commune pour la fourniture et l'acheminement d'électricité à ses bâtiments et équipements pour une durée de 3 ans à compter de la date de notification de l'offre,

Considérant les offres parvenues en mairie,
Considérant l'offre de la Société SOWATT de St Julien Montdenis (73870) retenue par la commission d'appel d'offres réunie le 18 avril 2017,

après délibération

- décide de retenir l'offre de la Société SOWATT pour un montant de 113.077,71 € HT
- autorise le maire à signer le marché à intervenir avec la Société SOWATT pour un montant de 113.077,71 € HT

Voté à l'unanimité.

Point n° 17/IV/45 : CONVENTION VILLE DE DIEUZE/EPIC PAYS DU SAULNOIS – AVIS DEFAVORABLE

Le Conseil municipal,
entendu M. Bernard FRANCOIS, adjoint délégué,
considérant la proposition de la Communauté de Communes du Saulnois de valider une convention d'occupation des locaux de l'ancien office de tourisme de Dieuze pour y installer un bureau d'information touristique de l'EPIC Pays du Saulnois,

considérant les demandes formulées depuis plusieurs mois notamment la prise en compte des tâches effectuées depuis plus de 20 ans par les employés de l'OT de Dieuze pour toutes les animations locales,

considérant que ces demandes n'ont pas été prises en compte, aucun vote n'a été demandé au comité de direction de l'EPIC, seul un avis a été sollicité, avis largement favorable à la demande de la commune de Dieuze,

considérant que les statuts précisent bien que cela est possible sous condition de l'avis favorable de l'EPIC validé par le conseil communautaire,

considérant que la Ville de Dieuze souhaite récupérer de plein droit les locaux municipaux,

considérant que l'activité « office de tourisme » ne pourra plus être exercée et que la commune souhaite continuer à mettre en avant la promotion des Salines Royales au sein de ces locaux,

après délibération

- ne valide pas le projet de convention à signer avec la Communauté de Communes du Saulnois.
 - demande la récupération des locaux municipaux « office du tourisme ».
- Il est toutefois précisé que le directeur général des services de la Communauté de Communes du Saulnois, M. Frédéric JUND, n'est pas tenu responsable de la situation de blocage existant entre la Communauté de Communes du Saulnois, l'EPIC et la Commune de Dieuze.

Voté : 2 abstentions.

Point n° 17/IV/46 : MAISON MEDICALE. BAIL PROFESSIONNEL VILLE DE DIEUZE/DOCTEUR CIORBA ANTONELA

Le Conseil municipal,
entendu son président,

VU le bail professionnel du 1^{er} novembre 2014 conclu avec le Docteur Antonela CIORBA pour la location d'un ensemble immobilier à usage professionnel sis à Dieuze 3 rue André Nimsgerns (maison médicale) à compter du 1^{er} novembre 2014,

Considérant que l'intéressée n'a pas pu intégrer les locaux avant le 1^{er} décembre 2014, les travaux de réfection du local n'étant pas achevés,

après délibération

- décide d'annuler le titre de recette de 350 € HT (420 € TTC) correspondant au loyer de novembre 2014.

Voté à l'unanimité.

Point n° 17/IV/47 : CESSION PARCELLE VILLE DE DIEUZE/BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE

Le Conseil municipal,
entendu Mme Sylviane HERBIN, adjointe déléguée,

considérant le projet de vente de l'immeuble sis 10 avenue du Général de Gaulle propriété de Mme Mariette MARTIN et des ayants droits de M. Gérard MARTIN à la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne, actuellement locataire d'une partie dudit immeuble,

considérant qu'une partie de la propriété bâtie (13 m²) est édiflée sur le domaine public,

VU le procès-verbal d'arpentage n° 838 J du 3 avril 2017,
Considérant la nécessité de régulariser cette emprise foncière,

après délibération

- décide de céder à la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne sise 3 rue François de Curel à METZ (57) la parcelle cadastrée lieudit rue André Nimsgerns Section 5 n° 406/0.82 de 13 ca au prix de 3,29 €/m² soit 42,77 €.
- Rédaction par Me Philippe SOHLER, notaire à Dieuze. Frais d'acte à charge de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne.

Voté à l'unanimité.

Point n° 17/IV/48 : OPERATIONS DE SECURITE ROUTIERE DANS LA TRAVERSE DE LA COMMUNE ET SIGNALISATION HORIZONTALE. AMENDES DE POLICE 2017

Le Conseil municipal,
entendu M. Richard MATTHIAS, adjoint délégué,
considérant la campagne de travaux relative à la sécurité routière prévue en 2017 comprenant

- Opérations de sécurité routière dans la traverse de la commune pour un montant de 73.500 € HT
- Entretien marquage au sol dans les rues de la commune pour un montant de 3.500 € HT

Considérant la possibilité d'un financement du Conseil Départemental de la Moselle au titre des amendes de police,

après délibération

- autorise le maire à solliciter auprès du Conseil Départemental de la Moselle la subvention « amende de police » selon le plan de financement suivant :

1 – opérations de sécurité routière dans la traverse de la commune

Montant HT		73.500 €
Subvention Département 57	30 %	22.050 €
Commune		51.450 €

2 – Entretien marquage au sol dans les rues de la commune

Montant HT		3.500 €
Subvention département 57	30 %	1.050 €
Commune		2.450 €

Voté à l'unanimité.

Point n° 17/IV/49 : PARC D'ACTIVITES. ECHANGE TERRAINS VILLE/GLACIER GARLOCK BEARINGS

Le Conseil municipal,
entendu M. Paul BENOIST, adjoint délégué,
considérant la délibération du conseil municipal n° 08/I/03 du 21 février 2008 autorisant la cession à Glacier Garlock Bearings d'une parcelle de terrain cadastrée lieudit « sur la route » S 2 n° 268 de 32 a 75 ca,

considérant que cette transaction n'a pas abouti,
après négociations avec l'entreprise Glacier Garlock Bearings pour le bon fonctionnement de son établissement sur le parc d'activités,

VU le courrier du 30 mars 2017 de la Communauté de Communes du Saulnois autorisant la commune par le biais de son adjoint en charge des affaires économiques de la commune, M. Paul BENOIST, à continuer à gérer et régler les affaires en cours sur la zone artisanale de Dieuze,

après délibération

- décide que les terrains désignés ci-dessous seront échangés :
 - ✓ par la Ville de Dieuze en faveur de Glacier Garlock Bearings au prix de 5.000 €
soit lieudit « sur la route » S 2 n° 268 de 32 a 75 ca
 - ✓ par Garcier Garlock Bearings à la Ville de Dieuze au prix de 5.000 €
soit lieudit « sur la route » S 2 n° 144 de 39 a 75 ca
- autorise le maire à signer l'acte authentique à intervenir. Rédaction Me Philippe SOHLER, notaire à Dieuze. Frais d'acte à charge de la commune.

Voté à l'unanimité.

Divers

Laurence OBELLIANNE présente aux membres du conseil municipal le compte administratif 2016 et le budget primitif 2017 du CCAS.

A la demande des conseillers municipaux le rapport moral, le rapport d'activités 2015 et le compte de résultat 2015 et le budget 2016 de l'Association de Gestion de la Bibliothèque du Saulnois leur seront transmis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 23 h 32.

Le maire,

Bernard FRANÇOIS

Sylviane HERBIN

Paul BENOIST

Laurence OBELLIANNE

Richard MATTHIAS

Christophe ESSELIN

Jean-Marie WAGNER

Véronique DURESSÉ

Bernard MOTTIN

Jérôme LANG

Sylvie RESCHWEIN

Dominique SASSO

Estelle MAURICE

Daniel HOCQUEL